



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

---

#### Actualisation du référentiel bâtiments 2D/3D

---

Date et heure limites de réception des offres :

vendredi 18 septembre 2026 à 17:00

**Rennes Métropole**  
4 Avenue Henri Fréville  
CS 93111  
35031 RENNES CEDEX

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | Actualisation du référentiel bâtiments 2D/3D        |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Procédure adaptée ouverte                           |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Marché public                                       |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 120 jours                                           |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans                                                |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Sans                                                |
|    | <b>Clauses environnementales</b>    | Avec                                                |
|   | <b>Durée / Délai</b>                | Défini par tranche                                  |
|  | <b>Négociation</b>                  | Avec                                                |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Sans                                                |

## SOMMAIRE

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                   | 4  |
| 1.1 - Objet.....                                                | 4  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                   | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat.....                             | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                    | 4  |
| 1.5 - Nomenclature.....                                         | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                         | 5  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                        | 5  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement.....                        | 5  |
| 2.3 - Variantes .....                                           | 5  |
| 2.4 - Développement durable.....                                | 5  |
| 3 - Conditions relatives au contrat .....                       | 5  |
| 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....                | 5  |
| 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement..... | 5  |
| 4 - Contenu du dossier de consultation .....                    | 5  |
| 5 - Présentation des candidatures et des offres.....            | 6  |
| 5.1 - Documents à produire .....                                | 6  |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....              | 8  |
| 6.1 - Transmission électronique .....                           | 8  |
| 6.2 - Transmission sous support papier.....                     | 9  |
| 7 - Examen des candidatures et des offres.....                  | 9  |
| 7.1 - Sélection des candidatures .....                          | 9  |
| 7.2 - Attribution des marchés .....                             | 9  |
| 7.3 - Suite à donner à la consultation .....                    | 10 |
| 8 - Renseignements complémentaires .....                        | 11 |
| 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....       | 11 |
| 8.2 - Procédures de recours.....                                | 11 |

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :  
Actualisation du référentiel bâtiments 2D/3D

Actualisation du référentiel géographique des bâtiments de Rennes Métropole. La consultation porte sur les prestations suivantes :

- Détection des changements entre les 2 prises de vues 2021 et 2025 ;
- Identification des bâtiments supprimés/modifiés/ajoutés ;
- Restitution des emprises des bâtiments modifiés et ajoutés ;
- Restitution en 3 dimensions des facettes de toits des bâtiments modifiés et ajoutés (pans de toit) ;
- Livraison d'une base CityJSON non texturée du référentiel actualisé ;
- Livraison d'une base CityJSON texturée du référentiel actualisé.

Lieu(x) d'exécution :  
Territoire de Rennes Métropole  
35000 Rennes

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les prestations sont divisées en 5 tranches :

| Tranche(s) | Désignation                                                                                                                |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| TF         | Tranche ferme : Restitution 3D des bâtiments du quartier 1 de Rennes. Quartier 8 et 1 commune à l'architecture standard    |
| TO001      | Tranche conditionnelle 1 : Quartiers 1 et 2 complexes (vieux Rennes) - quartier 6 et 13 communes à l'architecture standard |
| TO002      | Tranche conditionnelle 2 : Quartiers (7, 11, 12) et 9 communes à l'architecture standard                                   |
| TO003      | Tranche conditionnelle 3 : Quartiers (3, 9, 10) et 9 communes à l'architecture standard                                    |
| TO004      | Tranche conditionnelle 4 : Quartiers (4, 5) et 10 communes à l'architecture standard                                       |

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                        |
|----------------|------------------------------------|
| 71354100-5     | Services de cartographie numérique |

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les marchés faisant l'objet de la consultation sont financés par Rennes Métropole au moyen de ses ressources propres, abondées par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité, ou de participation publiques ou privées. Le paiement des prestations intervient selon les règles de la comptabilité publique dans le cadre du délai global de paiement avec ou sans acomptes et/ou avance.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre de réponse justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Le planning prévisionnel
- Les formulaires de candidature (DC1 et DC2)
- Le questionnaire Egalité Femme/Homme et lutte contre les discriminations

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique <https://marches.megalis.bretagne.bzh> ; rubrique "services aux entreprises". Cliquez sur "accès à la salle régionale des marchés publics" puis "recherche avancée", à gauche, "consultations en cours" et indiquez la référence de l'opération.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                | Signature |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141-10 du Code de la Commande Publique | Oui       |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail                                                                                                | Non       |
| Autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat                                                                   | Non       |
| Le document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, daté et signé                                                                                                                            | Non       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                              | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |

| Libellés                                                                                    | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                   | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années                                                                                          | Non       |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non       |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés                                                                                                             | Signature |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Le détail quantitatif estimatif (DQE)                                                                                | Non       |
| L'acte d'engagement (AE) et son annexe                                                                               | Oui       |
| Le bordereau des prix unitaires (BPU)                                                                                | Non       |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)                                                                   | Non       |
| Le cadre de réponse, justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat | Non       |
| Echantillons                                                                                                         | Non       |
| Le RIB du candidat ou du groupement                                                                                  | Non       |
| Le questionnaire Egalité Femme/Homme et lutte contre les discriminations                                             | Non       |
| Le planning prévisionnel d'exécution des prestations                                                                 | Non       |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
Non renseigné

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée, à l'adresse suivante :

RENNES METROPOLE  
DMA  
4 avenue Henri Fréville  
CS 20723  
35000 Rennes

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format PAdES dans la mesure où il sera pour sa part impossible d'utiliser un autre format de signature.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **6.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **7 - Examen des candidatures et des offres**

## **7.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **7.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                                                                                                                                                           | Pondération |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Valeur technique                                                                                                                                                 | 60.0 %      |
| Critères                                                                                                                                                           | Pondération |
| <i>1.1-Pertinence des moyens humains et matériels que le candidat va mettre en œuvre pour la réalisation du marché</i>                                             | 10.0 %      |
| <i>1.2-Pertinence des méthodes de détection des changements</i>                                                                                                    | 15.0 %      |
| <i>1.3-Pertinence des méthodes de restitution 3D proposées pour répondre aux besoins du marché et analyse du contrôle qualité de la prestation avant livraison</i> | 45.0 %      |
| <i>1.4-Analyse de la qualité des échantillons livrés et de leur respect aux prescriptions du CCTP</i>                                                              | 25.0 %      |
| <i>1.5-Planning prévisionnel de réalisation des prestations</i>                                                                                                    | 5.0 %       |
| 2-Prix des prestations                                                                                                                                             | 35.0 %      |
| 3-Développement Durable                                                                                                                                            | 5.0 %       |

Chaque candidat se verra attribuer une note sur 20.

Les critères sont notés sur 20.

Les sous-critères sont notés sur 20.

Le mémoire technique devra être rendu en conformité avec les dispositions prévus à l'article 12 du CCTP.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec tout ou partie des candidats dans le respect des principes d'égalité de traitement et la transparence des procédures. Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur est libre d'engager ou non les négociations.

Il pourra engager librement les discussions qui lui paraissent utiles en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes sans pour autant porter atteinte aux caractéristiques et conditions d'exécution substantielles du marché telles que définies dans les documents de la consultation du présent marché.

Ces discussions pourront notamment porter sur le prix ou ses éléments, la quantité et la qualité de la prestation.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable

Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement, le marché étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première.

Un nouvel acte d'engagement prenant en compte les modifications éventuellement apportées à l'offre initiale, devra alors être signé.

Néanmoins, le pouvoir adjudicateur se réserve, également, la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique dans un délai déterminé par le pouvoir adjudicateur.

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes

3 contour de la Motte

CS 44416

35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :  
Tribunal Administratif de Rennes  
3 contour de la Motte  
CS 44416  
35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28  
Télécopie : 02 99 63 56 84  
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :  
Comité Consultatif Interrégional pour le règlement amiable des marchés publics.  
22 Mail Pablo Picasso  
44042 NANTES

Tél : 0253467983  
Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr